



Le Maire,
Gérard KERNEC
à

Affaire suivie par :
M^{me} Françoise Lapous

OBJET : réunion du conseil municipal

Madame, Monsieur

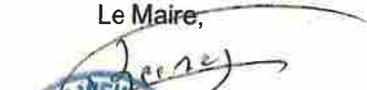
Je vous prie de bien vouloir assister à la réunion du conseil municipal, qui aura lieu le :

Mercredi 6 décembre 2017
Salle de la Mairie
18 h 00

ORDRE DU JOUR

- ✚ Adoption du procès-verbal du conseil municipal du 15 novembre 2017
- ✚ Organisation scolaire rentrée 2018-2019
- ✚ SDE : travaux de génie civil de télécommunication, parcelle B 906
- ✚ Cession parcelle Hent Kompagnon Dall à M et Mme LOUIS
- ✚ Conventions de mutualisation avec LTC concernant les travaux de voirie de la RD 132 et des lotissements « Hent Kompagnon Dall » et « rue de Birla »
- ✚ Avenant à la convention de mise à disposition du personnel par le Syndicat d'eau à la commune de Vieux-Marché
- ✚ Tarifs 2018
- ✚ Décision modificative
- ✚ Questions diverses

PJ : pv du 15/11/2017

Le Maire,



DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
COMMUNE DE VIEUX-MARCHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 06 DECEMBRE 2017

Nombre de membres dont le Conseil Municipal
doit être composé : 15
Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers qui assistent à la
séance : 13
Date de la convocation : 27 novembre 2017

L'AN DEUX MIL DIX-SEPT, LE SIX DECEMBRE, à DIX-HUIT HEURES, le CONSEIL MUNICIPAL de VIEUX-MARCHE, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, au nombre prescrit par loi, sous la présidence de M. Gérard KERNEC, MAIRE.

Etaient présents : KERNEC G - GARZUEL A - VACHER D - C MORICE - G BOISNARD - M PIERRES - D VILAIN - C CAILLEAUX - JOUON S - M GOUJON - P PRIGENT - R HAMON - JY GUENO

Absents : S CHRETIEN - M DISEZ

Procurations : /

Secrétaire de séance : C CAILLEAUX

N° : DELIB-2017-9-1

Adoption du procès-verbal du 15 novembre 2017

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal du 15 novembre 2017

DECISION : VOTE : Pour 13 - Contre : 0 - Abstention : 0

Le Maire atteste le caractère exécutoire de la présente délibération transmise au contrôle de légalité par télétransmission le 13 DEC 2017
affichée le.....

Pour copie conforme,
Fait et délibéré à Vieux-Marché,
Les jour, mois et an susdits

Le Maire,
Gérard KERNEC



Le Maire,
Gérard KERNEC



DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
COMMUNE DE VIEUX-MARCHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 06 DECEMBRE 2017

Nombre de membres dont le Conseil Municipal
doit être composé : 15
Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers qui assistent à la
séance : 14
Date de la convocation : 27 novembre 2017

L'AN DEUX MIL DIX-SEPT, LE SIX DECEMBRE, à DIX-HUIT HEURES, le CONSEIL MUNICIPAL de VIEUX-MARCHE, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, au nombre prescrit par loi, sous la présidence de M. Gérard KERNEC, MAIRE.

Etaient présents : KERNEC G - GARZUEL A - VACHER D - C MORICE - G BOISNARD - M PIERRES - D VILAIN - C CAILLEAUX - JOUON S - M DISEZ - M GOUJON - P PRIGENT - R HAMON - JY GUENO

Absents : S CHRETIEN

Procurations : /

Secrétaire de séance : C CAILLEAUX

N° : DELIB-2017-9-2

Organisation scolaire rentrée 2018-2019

La DASEN (Directrice Académique des Services de l'Education Nationale) sollicite les collectivités afin de se positionner avant le 2 février prochain sur l'organisation scolaire de la prochaine rentrée de septembre 2018, -chaque année, les Maires ayant la possibilité de réajuster les horaires de leurs écoles publiques.

Vu le décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 permettant aux communes de solliciter une dérogation afin d'organiser les enseignements sur 4 jours au lieu de 4 jours et demi,

Un questionnaire a été diffusé aux parents d'élèves à titre consultatif. Il en ressort le résultat suivant :

- ❖ 18 réponses en faveur du maintien des rythmes scolaires actuels, soit 4 jours ½,
- ❖ 60 réponses favorables au retour de la semaine à 4 jours,
- ❖ 2 familles ne se prononcent pas
- ❖ 1 réponse nulle (2 cases cochées).

Vu l'avis favorable de la commission scolaire en date du 12 octobre en faveur du retour à la semaine de 4 jours,

Vu l'avis favorable du conseil d'école en date du 17 octobre en faveur du retour à la semaine de 4 jours,

Compte tenu d'une large majorité favorable au retour de la semaine à 4 jours, il est proposé d'organiser la semaine scolaire, à compter de la rentrée de septembre 2018, sur 4 jours (lundi, mardi, jeudi et vendredi), tant pour les maternelles que pour les primaires et d'en fixer les horaires en maintenant l'amplitude horaire actuelle, à savoir :

Horaires du matin : 08 h 30 – 12 h 00
Horaires de l'après-midi : 13 h 30 – 16 h 00

Le conseil municipal invité à se prononcer:

- Approuve la nouvelle organisation scolaire telle que décrite ci-dessus, à compter de la rentrée de septembre 2018,

- Autorise Monsieur Le Maire à solliciter une dérogation au regard du décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 et tout document relatif à ce dossier.

DECISION : VOTE : Pour 14 - Contre : 0 - Abstention : 0

Le Maire atteste le caractère exécutoire de la présente délibération transmise au contrôle de légalité par **télétransmission** le **13 DEC 2017** ...
affichée le **13 DEC 2017**

Pour copie conforme,
Fait et délibéré à Vieux-Marché,
Les jour, mois et an susdits

Le Maire,
Gérard KERNEC



Le Maire,
Gérard KERNEC



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 06 DECEMBRE 2017

Nombre de membres dont le Conseil Municipal
doit être composé : 15
Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers qui assistent à la
séance : 14
Date de la convocation : 27 novembre 2017

L'AN DEUX MIL DIX-SEPT, LE SIX DECEMBRE, à DIX-HUIT HEURES, le CONSEIL MUNICIPAL de VIEUX-MARCHE, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, au nombre prescrit par loi, sous la présidence de M. Gérard KERNEC, MAIRE.

Etaient présents : KERNEC G - GARZUEL A - VACHER D - C MORICE - G BOISNARD - M PIERRES - D VILAIN - C CAILLEAUX - JOUON S - M DISEZ - M GOUJON - P PRIGENT - R HAMON - JY GUENO

Absents : S CHRETIEN

Procurations : /

Secrétaire de séance : C CAILLEAUX

N° : DELIB-2017-9-3

SDE : travaux de génie civil de télécommunication, parcelle B 906

Dans le cadre des travaux de construction d'une maison d'habitation « Venelle Bellevue » sur la parcelle B 906, il est nécessaire d'effectuer un raccordement téléphonique, par la fourniture et la pose du génie civil du réseau de communication électronique. Le devis du SDE s'élève à 1150 € TTC.

La commune de Vieux-Marché, ayant transféré cette compétence au Syndicat, elle versera à ce dernier une subvention d'équipement équivalent au montant TTC de la facture payée à l'entreprise.

Le conseil municipal invité à se prononcer :

- Confie au Syndicat Départemental d'Energie la fourniture et la pose du génie civil du réseau de communication électronique « FT parcelle B 906 » pour un montant de 1150 € TTC, conformément au règlement.
- Autorise Monsieur Le Maire à signer la convention financière « Travaux sur les infrastructures de communication électronique »
- Précise que les participations des collectivités sont calculées au coefficient moyen du marché de travaux auquel se rapporte le dossier.
- S'engage à prévoir les crédits par décision modificative

DECISION : VOTE : Pour 14 - Contre : 0 - Abstention : 0

Le Maire atteste le caractère exécutoire de la présente délibération transmise au contrôle de légalité par télétransmission le.....13 DEC 2017.....
affichée le.....13 DEC 2017.....

Pour copie conforme,
Fait et délibéré à Vieux-Marché,
Les jour, mois et an susdits

Le Maire,
Gérard KERNEC



Le Maire,
Gérard KERNEC



DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
COMMUNE DE VIEUX-MARCHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 06 DECEMBRE 2017

Nombre de membres dont le Conseil Municipal
doit être composé : 15
Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers qui assistent à la
séance : 14
Date de la convocation : 27 novembre 2017

L'AN DEUX MIL DIX-SEPT, LE SIX DECEMBRE, à DIX-HUIT HEURES, le CONSEIL MUNICIPAL de VIEUX-MARCHE, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, au nombre prescrit par loi, sous la présidence de M. Gérard KERNEC, MAIRE.

Etaient présents : KERNEC G - GARZUEL A - VACHER D - C MORICE - G BOISNARD - M PIERRES - D VILAIN - C CAILLEAUX - JOUON S - M DISEZ - M GOUJON - P PRIGENT - R HAMON - JY GUENO

Absents : S CHRETIEN

Procurations : /

Secrétaire de séance : C CAILLEAUX

N° : DELIB-2017-9-4

Cession parcelle Hent Kompagnon Dall à M et Mme LOUIS

M et Mme LOUIS ont manifesté le souhait d'acquérir les 16 m², cadastrés C 1853, de l'ancien emplacement initialement prévu pour stocker les containers à ordures ménagères jouxtant leur terrain.

Le Conseil Municipal invité à se prononcer :

- Approuve la demande de M et Mme LOUIS David
- Fixe le prix de vente pour 16 m² à 3 € le m²
- Précise que les acquéreurs prendront à leur charge l'ensemble des frais inhérents à cette transaction,
- Sollicite l'étude notariale de Plouaret pour la rédaction de l'acte,
- Autorise Monsieur Le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces administratives (acte notarié etc...)

DECISION : VOTE : Pour 14 - Contre : 0 - Abstention : 0

Le Maire atteste le caractère exécutoire de la présente délibération transmise au contrôle de légalité par télétransmission le 13 DEC 2017
affichée le 13 DEC 2017

Pour copie conforme,
Fait et délibéré à Vieux-Marché,
Les jour, mois et an susdits

Le Maire,
Gérard KERNEC

Le Maire,
Gérard KERNEC



DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
COMMUNE DE VIEUX-MARCHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 06 DECEMBRE 2017

Nombre de membres dont le Conseil Municipal
doit être composé : 15
Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers qui assistent à la
séance : 14
Date de la convocation : 27 novembre 2017

L'AN DEUX MIL DIX-SEPT, LE SIX DECEMBRE, à DIX-HUIT HEURES, le CONSEIL MUNICIPAL de VIEUX-MARCHE, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, au nombre prescrit par loi, sous la présidence de M. Gérard KERNEC, MAIRE.

Etaient présents : KERNEC G - GARZUEL A - VACHER D - C MORICE - G BOISNARD - M PIERRES - D VILAIN - C CAILLEAUX - JOUON S - M DISEZ - M GOUJON - P PRIGENT - R HAMON - JY GUENO

Absents : S CHRETIEN

Procurations : /

Secrétaire de séance : C CAILLEAUX

N° : DELIB-2017-9-5

Aménagement de la voirie de la RD 132

Comme indiqué aux membres de la commission voirie, les travaux de réfection de chaussée et d'aménagements afin de réduire la vitesse sur la RD 132 dite « Hent ar Penker » seront effectués en 2018 après le remplacement des canalisations d'eau potable et l'effacement des réseaux BT, EP et Télécom. Le Conseil Départemental prendra à sa charge la couche de roulement.

Il est proposé de faire appel au bureau d'études de Lannion-Trégor Communauté au titre de la maîtrise d'œuvre du projet dans le cadre de la mutualisation du service bureau d'études.

Pour cette opération, dont le coût prévisionnel de l'opération est évalué à 200 000 € HT (montant estimatif et constituant un maximum), la commune de Vieux-Marché s'acquittera de la somme de 12 250 € + 840 € au titre du relevé topographique. Le décompte définitif de maîtrise d'œuvre sera effectué au regard du montant des travaux HT.

Le Conseil Municipal invité à en délibérer :

- Approuve le lancement des travaux de la RD 132, « Hent ar Penker »,
- Accepte l'offre de mise à disposition du personnel de LTC au titre de la maîtrise d'œuvre, comme sus-indiqué, ainsi que le devis concernant le relevé topographique de 840 €,
- Autorise Monsieur Le Maire à signer la convention particulière de mutualisation pour la maîtrise d'œuvre
- S'engage à prévoir les crédits au budget primitif 2018

DECISION : VOTE : Pour 14 - Contre : 0 - Abstention : 0

Le Maire atteste le caractère exécutoire de la présente délibération transmise au contrôle de légalité par télétransmission le.....13 DEC 2017.....
affichée le.....13 DEC 2017.....

Pour copie conforme,
Fait et délibéré à Vieux-Marché,
Les jour, mois et an susdits

Le Maire,
Gérard KERNEC



Le Maire,
Gérard KERNEC



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 06 DECEMBRE 2017

Nombre de membres dont le Conseil Municipal
doit être composé : 15

Nombre de conseillers qui assistent à la
séance : 14

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de la convocation : 27 novembre 2017

L'AN DEUX MIL DIX-SEPT, LE SIX DECEMBRE, à DIX-HUIT HEURES, le CONSEIL MUNICIPAL de VIEUX-MARCHE, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, au nombre prescrit par loi, sous la présidence de M. Gérard KERNEC, MAIRE.

Etaient présents : KERNEC G - GARZUEL A - VACHER D - C MORICE - G BOISNARD - M PIERRES - D VILAIN - C CAILLEAUX - JOUON S - M DISEZ - M GOUJON - P PRIGENT - R HAMON - JY GUENO

Absents : S CHRETIEN

Procurations : /

Secrétaire de séance : C CAILLEAUX

N° : DELIB-2017-9-6

Aménagement de voirie des lotissements « Hent Kompagnon Dall » et « rue de Birla »

Comme indiqué aux membres de la commission voirie, les travaux de requalification des espaces publics des lotissements « Hent Kompagnon Dall » et « rue de Birla » seront effectués en 2018.

Il est proposé de faire appel au bureau d'études de Lannion-Trégor Communauté au titre de la maîtrise d'œuvre du projet dans le cadre de la mutualisation du service bureau d'études.

Pour cette opération, dont le coût prévisionnel de l'opération est évalué à 120 000 € HT (montant estimatif et constituant un maximum), la commune de Vieux-Marché s'acquittera de la somme de 8 250 € + 560 € au titre du relevé topographique. Le décompte définitif de maîtrise d'œuvre sera effectué au regard du montant des travaux HT.

Le Conseil Municipal invité à délibérer :

- Approuve le lancement des travaux des lotissements « Hent Kompagnon Dall » et « rue de Birla »,
- Accepte l'offre de mise à disposition du personnel de LTC au titre de la maîtrise d'œuvre, comme sus-indiqué, ainsi que le devis concernant le relevé topographique de 560 €,
- Autorise Monsieur Le Maire à signer la convention particulière de mutualisation pour la maîtrise d'œuvre
- S'engage à prévoir les crédits au budget primitif 2018

DECISION : VOTE : Pour 0 - Contre : 0 - Abstention : 0

Le Maire atteste le caractère exécutoire de la présente délibération transmise au contrôle de légalité par télétransmission le.....13 DEC 2017.....
affichée le.....13 DEC 2017.....

Pour copie conforme,
Fait et délibéré à Vieux-Marché,
Les jour, mois et an susdits

Le Maire,
Gérard KERNEC



Le Maire,
Gérard KERNEC



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 06 DECEMBRE 2017

Nombre de membres dont le Conseil Municipal
doit être composé : 15
Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers qui assistent à la
séance : 14
Date de la convocation : 27 novembre 2017

L'AN DEUX MIL DIX-SEPT, LE SIX DECEMBRE, à DIX-HUIT HEURES, le CONSEIL MUNICIPAL de VIEUX-MARCHE, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, au nombre prescrit par loi, sous la présidence de M. Gérard KERNEC, MAIRE.

Etaient présents : KERNEC G - GARZUEL A - VACHER D - C MORICE - G BOISNARD - M PIERRES - D VILAIN - C CAILLEAUX - JOUON S - M DISEZ - M GOUJON - P PRIGENT - R HAMON - JY GUENO

Absents : S CHRETIEN

Procurations : /

Secrétaire de séance : C CAILLEAUX

N° : DELIB-2017-9-7

Avenant à la convention de mise à disposition du personnel par le Syndicat d'eau à la commune de VIEUX-MARCHE

Vu la délibération n° 2016-6-1 du 7 décembre 2016 relative aux modalités de dissolution du Sivom du Saint-Ethurien, autorisant notamment M le Maire à signer la convention de mise à disposition du personnel administratif avec le syndicat d'eau,

Vu la signature de la convention de mise à disposition en date du 13 février 2017,

Il est proposé d'établir un avenant à la convention précitée, concernant notamment :

- la quotité de travail dédiée au SIAEP de Goas Koll Traou Long s'élevant à 65 % de la Durée Hebdomadaire de Service et s'établissant pour la commune de Vieux-Marché à 11,67 % de sa DHS,
- le remboursement au SIAEP de Goas Koll Traou Long, la rémunération, les cotisations, contributions ainsi que les frais annexes de secrétariat, en pourcentage de la DHS

Le conseil municipal invité à se prononcer :

- Autorise Monsieur Le Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention initiale précitée.

DECISION : VOTE : Pour 14 - Contre : 0 - Abstention : 0

Le Maire atteste le caractère exécutoire de la présente délibération transmise au contrôle de légalité par télétransmission le 07 DEC 2017
affichée le 07 DEC 2017

Pour copie conforme,
Fait et délibéré à Vieux-Marché,
Les jour, mois et an susdits

Le Maire,
Gérard KERNEC



Le Maire,
Gérard KERNEC



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 06 DECEMBRE 2017

Nombre de membres dont le Conseil Municipal
doit être composé : 15
Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers qui assistent à la
séance : 14
Date de la convocation : 27 novembre 2017

L'AN DEUX MIL DIX-SEPT, LE SIX DECEMBRE, à DIX-HUIT HEURES, le CONSEIL MUNICIPAL de VIEUX-MARCHE, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, au nombre prescrit par loi, sous la présidence de M. Gérard KERNEC, MAIRE.

Etaient présents : KERNEC G - GARZUEL A - VACHER D - C MORICE - G BOISNARD - M PIERRES - D VILAIN - C CAILLEAUX - JOUON S - M DISEZ - M GOUJON - P PRIGENT - R HAMON - JY GUENO

Absents : S CHRETIEN

Procurations : /

Secrétaire de séance : C CAILLEAUX

N° : DELIB-2017-9-8

Tarifs 2018

Vu la délibération du 17 mars 2010 accordant une location annuelle gratuite du Capec aux associations communales et intercommunales dont Vieux-Marché est membre,
Vu la délibération n° 2016-6-6 du 7 décembre 2016 fixant les loyers et tarifs communaux au 1^{er} janvier 2016,

Le conseil municipal invité à se prononcer :

- Fixe les loyers et tarifs au 1^{er} janvier 2018 comme indiqué en annexe.

DECISION : VOTE : Pour 14 - Contre : 0 - Abstention : 0

Le Maire atteste le caractère exécutoire de la présente délibération transmise au contrôle de légalité par télétransmission le..... 13 DEC. 2017.....
affichée le... 13 DEC. 2017.....

Pour copie conforme,
Fait et délibéré à Vieux-Marché,
Les jour, mois et an susdits

Le Maire,
Gérard KERNEC



Le Maire,
Gérard KERNEC



TARIFS 2018

Envoyé en préfecture le 12/12/2017
 Reçu en préfecture le 12/12/2017
 Affiché le
 ID : 022-212203871-20171206-2017_9_8-DE

CAPEC			
Caution			500.00
Acompte versé à la signature du contrat non remboursable : 30 %			2018
Apéritif – vin d’honneur - loto	Particuliers		110.00
	Vieux-Marchois		220.00
	Extérieurs		
	Associations		
	Vieux-Marchoises et associations dont Vx-Marché est membre		70.00
Associations extérieures		220.00	
Bals (privés ou associatifs) – fest deiz - fest noz – séances récréatives	Particuliers		110.00
	Vieux-Marchois		220.00
	Extérieurs		
	Associations		
	Vieux-Marchoises et associations dont Vx-Marché est membre		70.00
Associations extérieures		360.00	
Banquets et repas associatifs	Particuliers		200.00
	Vieux-Marchois		400.00
	Extérieurs		
	Associations		
	Vieux-Marchoises et associations dont Vx-Marché est membre		120.00
Associations extérieures		400.00	
Réunions			220.00
Chauffage			50.00
Vaisselle cassée ou disparue : <ul style="list-style-type: none"> • Verres, couverts, assiettes • Plats de services, saladiers, louches, écumeuses, plats de cuisson, brocs, percolateur, etc... 	L'unité		2.05
	L'unité		Tarif d'achat de remplacement
SALLE VICTOR HUGO			
Repas sans cuisine	Particuliers		125.00
	Vieux-Marchois		250.00
	Extérieurs		
Vin d’honneur, café enterrement	Particuliers		50.00
	Vieux-Marchois		
Extérieurs			
Chauffage			20.00
Caution			500.00
Acompte non remboursable			30 %
TERRAINS – convention d’occupation précaire			
Becheneg			
Concession temporaire	Annuel – prix à l’hectare		127.00
Hent Tanguy Prigent	Mensuel (délib n°2015-3-15 du 6/7/2015)		30.00
CIMETIERE			
Concession simple 15 ans			100.00
Concession simple 30 ans			180.00
Concession simple 50 ans			350.00
Concession double 15 ans			200.00
Concession double 30 ans			360.00
Concession double 50 ans			700.00

TARIFS 2018

Envoyé en préfecture le 12/12/2017
 Reçu en préfecture le 12/12/2017
 Affiché le
 ID : 022-212203871-20171206-2017_9_8-DE

Colombarium une porte		170.00
Colombarium concess. 10 ans		265.00
Colombarium concess. 20 ans		550.00
Colombarium concess. 30 ans		750.00
Photocopies : à l'unité		
	A4	0.40
	Recto-verso	0.60
	A3	0.80

IMMEUBLES - LOCATIONS				
	Date de la DERNIERE REVISION	MONTANT	Date de la NOUVELLE REVISION	MONTANT
LOYERS CONVENTIONNES ETAT				
Rue ST Yves - LOG. A1	01/01/2017	286.35	01/01/2018	286.85
Rue ST Yves - LOG. A2	«	288.34	«	288.84
Rue ST Yves - LOG B	«	323.50	«	324.06
PL.Déportés - LOG.BOUL.	«	428.83	«	429.07
LOYERS NON CONVENTIONNES ETAT				
4 Hent Gwilherm Dubourg – LOG D	01/01/2017	379.97	01/01/2018	380.64
4 Hent Gwilherm Dubourg – LOG G	“	379.97	“	380.64
LA POSTE annuel	01/07/2016	3566.20	01/07/2017	3601.25
BAUX COMMERCIAUX : budget IMMOBILIER				
PL Déportés BOULANG.	28/01/2017	478.56	28/01/2018	Non connu
PL.Déportés SALON DE COIFFURE	01/08/2014	271.25	01/08/2017	275.08

Logements : IRL : base 4^{ème} trimestre 2015 : 125.28 – indice 4^{ème} trimestre 2016 : 125.50

Coiffeuse : £ bail salon de coiffure: révision triennale en août

base 190 € HT en 2001 à la signature du bail

- Indice du coût de la construction du 4^{ème} trimestre 2001 : 1140
- révision : moyenne des 4 derniers indices connus à la date de la révision, soit moyenne du 4^{ème} trimestre 2016: 1650.50.

Boulangerie : selon bail commercial : révision au 28 janvier chaque année.

Base prix loyer indiqué : 3^{ème} trimestre 2010 : 102.36 - Indice des loyers commerciaux du 3^{ème} trimestre 2017 : non connu à ce jour

La Poste : bail commercial : base 2916 € en 2006 – révision en juillet

Base fixation du loyer : Indice du coût de la construction du 4^{ème} trimestre 2005 : 1332 et présente révision du 4^{ème} trimestre 2016 : 1645

Logement boulanger : selon indice connu au 1^{er} juillet, soit l'IRL du 3^{ème} trimestre

Base 3^{ème} trimestre 2015 : 125.26 et révision 3^{ème} trimestre 2016 : 125.33

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 06 DECEMBRE 2017

Nombre de membres dont le Conseil Municipal
doit être composé : 15
Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers qui assistent à la
séance : 14
Date de la convocation : 27 novembre 2017

L'AN DEUX MIL DIX-SEPT, LE SIX DECEMBRE, à DIX-HUIT HEURES, le CONSEIL MUNICIPAL de VIEUX-MARCHE, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, au nombre prescrit par loi, sous la présidence de M. Gérard KERNEC, MAIRE.

Etaient présents : KERNEC G - GARZUEL A - VACHER D - C MORICE - G BOISNARD - M PIERRES - D VILAIN - C CAILLEAUX - JOUON S - M DISEZ - M GOUJON - P PRIGENT - R HAMON - JY GUENO

Absents : S CHRETIEN

Procurations : /

Secrétaire de séance : C CAILLEAUX

N° : DELIB-2017-9-9

Décision modificative du budget n° 3

Cette dernière décision modificative vise à régulariser les comptes de l'ex Sivom et à procéder à quelques petits ajustements. (détail en annexe)

Le conseil municipal invité à se prononcer :

- Approuve les crédits supplémentaires nécessaires au règlement des dépenses et à l'encaissement,
- Précise que le montant de la subvention à verser à la Caisse des Ecoles de Vieux-Marché est de 9000 € pour l'année 2017.

DECISION : VOTE : Pour 14 - Contre : 0 - Abstention : 0

Le Maire atteste le caractère exécutoire de la présente délibération transmise au contrôle de légalité par télétransmission le 07 DEC 2017
affichée le 07 DEC 2017

Pour copie conforme,
Fait et délibéré à Vieux-Marché,
Les jour, mois et an susdits

Le Maire,
Gérard KERNEC



Le Maire,
Gérard KERNEC



DECISION MODIFICATIVE N°3

Envoyé en préfecture le 07/12/2017
 Reçu en préfecture le 07/12/2017
 Affiché le 07/12/2017
 71206-2017_9-DE

DEPENSES D INVESTISSEMENT				RECETTES D INVESTISSEMENT					
CH	article	opération	libellé	Montant	CH	article	opération	libellé	Montant
204	2041582	172	Tx génie civil FT	1 150,00 €	10	10222	OPFI	reverst FCTVA	245,00 €
21	2151	ONA	Réseaux de voirie	920,00 €	13	1323	120	Département	-8 602,00 €
					13	13251	ONA	GFP de rattachement	1 533,00 €
					13	1342	120	Amendes de police	8 602,00 €
					16	1641	ONA	Emprunt	-26 672,00 €
					27	271	OPFI	Partis sociales CRCA	515,00 €
					021	021	OPFI	virt du fonctionnement	26 449,00 €
				2 070,00 €					2 070,00 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
CH	article	libellé	Montant	CH	article	libellé	Montant
011	62875	Rbt frais aux communes mbres GFP	-6 000,00 €	70	70872	Rbt par les budg annexes	1 226,00 €
011	62878	Rbt frais à d'autres redevables	-8 000,00 €	70	70875	Rbt par les comm mbres GFP	1 790,00 €
011	6355	Taxes / impôts véhicules	310,00 €	70	70878	Rbt par d'autres redevables	2 400,00 €
012	6217	personnel par commune mbre GFP	3 800,00 €	74	748314	Dotation compensation TP	-191,00 €
012	6218	Autres personnel extérieur	6 800,00 €	74	74832	Attribt fds départ TP	-670,00 €
65	657361	Caisse des Ecoles	-11 000,00 €	74	74834	Etat - compensation TF	-1 669,00 €
023	023	virement à l'investissement	26 449,00 €	74	74835	Etat - compensation TH	9 473,00 €
			12 359,00 €				12 359,00 €

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 06 DECEMBRE 2017

Nombre de membres dont le Conseil Municipal
doit être composé : 15
Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers qui assistent à la
séance : 14
Date de la convocation : 27 novembre 2017

L'AN DEUX MIL DIX-SEPT, LE SIX DECEMBRE, à DIX-HUIT HEURES, le CONSEIL MUNICIPAL de VIEUX-MARCHE, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, au nombre prescrit par loi, sous la présidence de M. Gérard KERNEC, MAIRE.

Etaient présents : KERNEC G - GARZUEL A - VACHER D - C MORICE - G BOISNARD - M PIERRES - D VILAIN - C CAILLEAUX - JOUON S - M DISEZ - M GOUJON - P PRIGENT - R HAMON - JY GUENO

Absents : S CHRETIEN

Procurations : /

Secrétaire de séance : C CAILLEAUX

N° : DELIB-2017-9-10

Point financier travaux RD 32

Les travaux d'aménagement et de mise en sécurité de la RD 32 étant achevés, nous pouvons désormais arrêter le montant exact des travaux. La prestation de l'entreprise Grot passe de 10715.50 € HT à 9232.20 € HT.

Le montant total des travaux fixé à **156 209.37 € HT soit 176 630.31 € TTC**, est décomposé comme suit :

- **SVPP** : 146 977.17 € HT – 165 551.67 € TTC
- **L GROT** : 9 232.20 € HT – 11 078.64 € TTC

Le conseil municipal invité à se prononcer :

- Approuve le montant des travaux de la RD 32 à 156 209.37 € HT

DECISION : VOTE : Pour 14 - Contre : 0 - Abstention : 0

Le Maire atteste le caractère exécutoire de la présente délibération transmise au contrôle de légalité par télétransmission le... 07 DEC 2017
affichée le... 07 DEC 2017

Pour copie conforme,
Fait et délibéré à Vieux-Marché,
Les jour, mois et an susdits

Le Maire,
Gérard KERNEC



Le Maire,
Gérard KERNEC



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 06 DECEMBRE 2017

Nombre de membres dont le Conseil Municipal
doit être composé : 15
Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers qui assistent à la
séance : 14
Date de la convocation : 27 novembre 2017

L'AN DEUX MIL DIX-SEPT, LE SIX DECEMBRE, à DIX-HUIT HEURES, le CONSEIL MUNICIPAL de VIEUX-MARCHE, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, au nombre prescrit par loi, sous la présidence de M. Gérard KERNEC, MAIRE.

Etaient présents : KERNEC G - GARZUEL A - VACHER D - C MORICE - G BOISNARD - M PIERRES - D VILAIN - C CAILLEAUX - JOUON S - M DISEZ - M GOUJON - P PRIGENT - R HAMON - JY GUENO

Absents : S CHRETIEN

Procurations : /

Secrétaire de séance : C CAILLEAUX

N° : DELIB-2017-9-11

Motion pour solliciter de LTC la révision du mode de calcul des Fonds de Concours selon les montants des AC

Lannion-Trégor Communauté se veut être un territoire solidaire.

Alors pourquoi, les fonds de concours, qui sont des aides financières versées par l'agglomération à ses communes membres, ne seraient-ils pas calculés inversement proportionnellement aux montants des attributions de compensation qui sont une restitution des anciennes taxes professionnelles perçues à l'origine par les communes ?

Ce mode de calcul permettrait de réduire les disparités de ressources des collectivités de notre territoire et serait un signe vers plus de solidarité et d'égalité sur ce territoire de Lannion-Trégor Communauté composé aujourd'hui de 60 communes.

Le Conseil Municipal de VIEUX-MARCHE,

SOLLICITE du Conseil Communautaire de Lannion-Trégor Communauté

la révision du mode de calcul des fonds de concours, afin d'établir une répartition solidaire de ceux-ci.

DECISION : VOTE : Pour 14 - Contre : 0 - Abstention : 0

Le Maire atteste le caractère exécutoire de la présente délibération transmise au contrôle de légalité par télétransmission le.....13 DEC. 2017.....
affichée le.....13 DEC. 2017.....

Pour copie conforme,
Fait et délibéré à Vieux-Marché,
Les jour, mois et an susdits

Le Maire,
Gérard KERNEC



Le Maire,
Gérard KERNEC

